



## Les étudiants et professionnels orthophonistes exigent l'arbitrage du Président de la République !

Le 16 mars dernier, lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, le projet de décret relatif au reclassement salarial des métiers de la rééducation a été **rejeté à l'unanimité par les organisations syndicales**. Comme en juin 2015, notre profession a ainsi échappé à un reclassement non corrélé à son niveau de compétences, d'autonomie et de formation initiale.

Le rejet de ce projet de décret impose la tenue d'un nouveau CSFPH, avec réexamen du texte. Or, comme cela a déjà été le cas, **nous craignons que le texte soit présenté à l'identique** lors de la prochaine séance, prévue lundi 27 mars 2017.

### Jusqu'où ira ce manque d'équité et de respect vis-à-vis des orthophonistes ?!

Monsieur le Président de la République, vous avez été de nombreuses fois interpellé et ne pouvez ignorer le décalage entre nos niveaux d'études (Bac+5), de responsabilité, de qualification, d'autonomie et la grille de rémunération salariale à Bac+3 que votre gouvernement ose proposer.

Ce manque de reconnaissance nuit gravement à l'attractivité de notre profession, **met à mal l'offre de soins** en milieu hospitalier et **compromet la formation tant clinique que théorique des étudiants** par la raréfaction des terrains de stages et le manque d'enseignants qualifiés.

Vous semblez soutenir la disparition programmée de l'orthophonie dans le paysage hospitalier : qu'allez-vous répondre à vos concitoyens qui ne peuvent pas bénéficier d'une rééducation orthophonique dans leur parcours de soins ?

Qu'allez-vous répondre aux étudiants, professionnels de demain, qui voient leur formation clinique et théorique se dégrader ?

Aujourd'hui, forts de leur union, de leur ténacité, du soutien des parlementaires et des personnalités du monde médical, **les orthophonistes libéraux et salariés ainsi que les étudiants exigent la juste finalisation de ce dossier**. Nous requérons une juste reconnaissance de nos compétences, de notre qualification, à notre juste niveau Bac+5.

Nous nous battons pour assurer à tous les patients un accès aux soins orthophoniques sur l'ensemble du territoire et aux futurs professionnels des lieux de stages indispensables à leur formation.

Non, l'orthophonie ne disparaîtra pas de l'hôpital, lieu qui l'a vue naître.

Non, les orthophonistes et les étudiants ne désarmeront pas et continueront de crier leur colère.

Non, vous n'aurez pas raison de notre détermination, car notre combat est juste et légitime !

Des préavis de grève ont été déposés à partir du lundi 27 mars et seront mis en application si nos revendications ne sont pas prises en compte ce lundi 27 mars.

**Non, nous n'accepterons pas un tel déni de démocratie, si ce projet inique de reclassement était adopté !**

### CONTACTS PRESSE :

**CFTC Santé et Sociaux** : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

**UFMICT-CGT** : Claire DELORE 06 33 82 25 90

**FNEO** : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11

**FNO** : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

**FO Santé-Sociaux** : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARDAY 06 82 29 78 47

**FOF** : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

**SUD Santé-Sociaux** : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

**UNADREO** : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

**CFO** : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

**UNSA** : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01